Monitoring aux Frontières

PROJET 21

Analyse comparative

Tchad - Urgence Soudanaise *(Avril 2023 – Mars 2026)*

Dynamiques de déplacement et de protection liées à la crise soudanaise (*avril 2023 – mars 2026*)

© UNHCR/Hélène Caux

Sources de données

CRT : Croix Rouge du Tchad
CIAUD : Comité International pour l'Aide d'Urgence et le Développement
UNHCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

Sommaire

1. Contexte général et cadre d'analyse 3
2. Cadre méthodologique 4
3. Profils des nouveaux arrivants 5
4. Dynamiques de déplacement 6
5. Violations et dangers rencontrés et évolution des risques 7
6. Fragmentation familiale et vulnérabilités associées 8
7. Besoins essentiels et stratégies de survie 9
8. Violence basée sur le genre : mécanismes de soutien 10
9. Protection de l'enfant 11
10. Documentation et protection légale 12
11. Lecture transversale 13
12. Implications programmatiques 14
13. Annexes 15

1. Contexte général et cadre d'analyse

Depuis le déclenchement du conflit armé au Soudan en avril 2023 entre les Forces armées soudanaises (SAF) et les Forces de soutien rapide (RSF), la région fait face à une crise de déplacement majeure. L'intensification et la prolongation des affrontements ont entraîné une dégradation généralisée de la situation sécuritaire et humanitaire, notamment au Darfour et dans les zones frontalières.

Au fil du temps, les populations civiles ont été confrontées à des violations graves des droits dont le droit à la vie, à la perturbation des services essentiels et à un accès limité aux opportunités économiques et aux moyens de subsistance. Ce contexte a contraint de nombreux ménages à fuir vers les pays voisins, dont le Tchad, afin d'y solliciter une protection internationale.

L'Est du Tchad constitue un espace majeur d'accueil des flux en provenance du Soudan, notamment dans les provinces du Ouaddaï, du Wadi Fira, de l'Ennedi Est et du Sila, à travers les principaux points d'entrée d'Adré, Tiné, Kariari et Adé.

Le monitoring aux frontières du Projet 21 (P21) documente les dynamiques de déplacement à partir des profils, des motifs de départ et des risques de protection.

Sur les trois périodes (*avril 2023 – mars 2024*, *avril 2024 – mars 2025* et *avril 2025 – mars 2026*), plus de 67 000 ménages, représentant plus de 213 000 individus, ont été interviewés aux points d'entrée et dans les sites de transit.

Le présent rapport propose une analyse comparative des trois périodes afin d'identifier l'évolution des dynamiques de déplacement, des profils et des risques de protection.

Graphique 1: Carte des zones d'accueil et des points d'entrée des réfugiés à l'est du Tchad

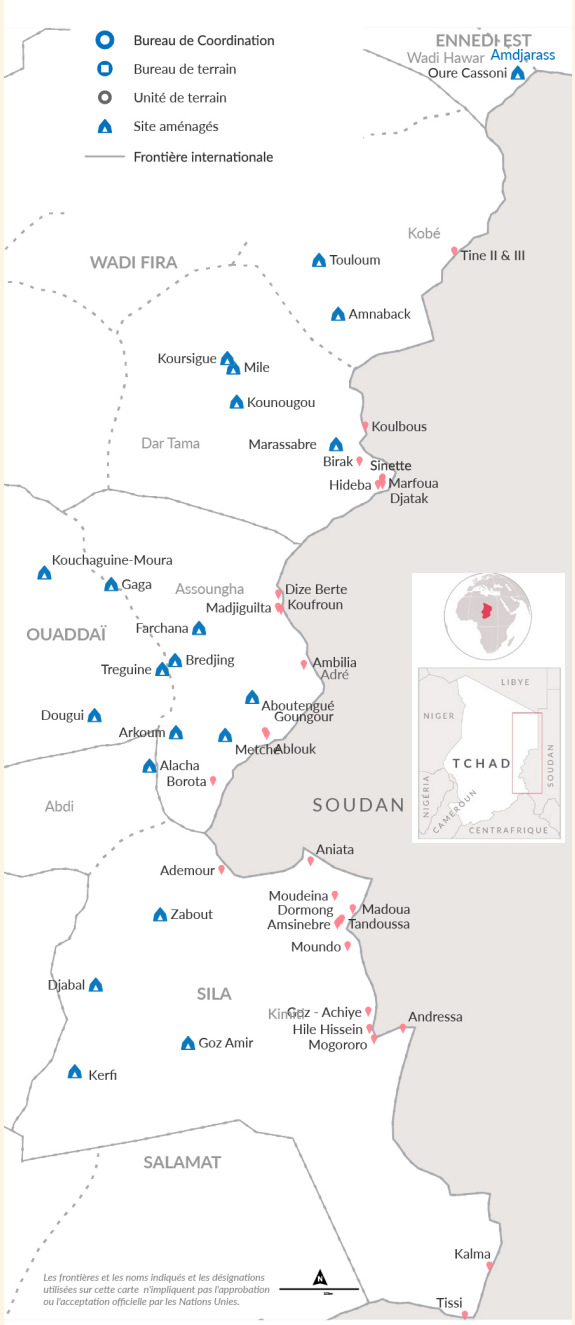

2. Cadre méthodologique

L'analyse présentée dans ce rapport repose sur les données consolidées issues du monitoring aux frontières du Projet 21 (P21), collectées entre avril 2023 et mars 2026 aux points d'entrée frontaliers et dans les sites de transit de l'Est du Tchad. Les entretiens ont été réalisés auprès des ménages dans les jours suivant leur arrivée, ce qui a permis de documenter des perceptions directement liées à l'expérience récente de la fuite.

Sur les trois périodes analysées, les données couvrent respectivement 8 303 ménages (24 909 individus) pour avril 2023 – mars 2024, 29 243 ménages (105 324 individus) pour avril 2024 – mars 2025 et 29 615 ménages (83 172 individus) pour avril 2025 – mars 2026. Au total, ces données représentent environ 30% des ménages enregistrés depuis avril 2023, conférant à l'analyse un niveau élevé de fiabilité et de représentativité des tendances observées.

Le rapport adopte une approche comparative sur trois périodes successives de douze mois, afin de mettre en exergue l'évolution des profils des nouveaux arrivants, les raisons du déplacement ainsi que les risques de protection rencontrés pendant la fuite. Cette approche permet d'identifier à la fois les tendances structurelles de la crise et les transformations progressives des dynamiques de déplacement, en lien avec l'évolution du contexte sécuritaire, humanitaire et socio-économique.

Graphic : interviewés par période

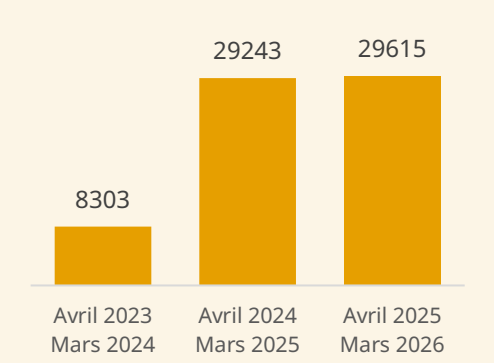

Point d'entrée Adré, arrivée des nouveaux réfugiés au Tchad. ©*Unhcr 2024*

3. Profils des nouveaux arrivants

L'analyse des profils des chefs de ménage met en évidence une forte féminisation des flux observés aux frontières au cours des deux premières années de la crise. D'avril 2023 à mars 2024, 82% des ménages interviewés sont dirigés par des femmes, contre 18% par des hommes. Cette tendance se renforce lors de la période suivante (*avril 2024 - mars 2025*), où la proportion de femmes atteint 85%, confirmant une surreprésentation marquée des ménages féminins dans les premières phases du déplacement.

Cette configuration s'explique en grande partie par le contexte sécuritaire dans les zones de départ, où les hommes en âge de combattre sont fortement exposés aux risques d'arrestation arbitraire, de suspicion d'appartenance à des groupes armés ou de recrutement forcé. Selon des témoignages de survivants, certains hommes tentant de fuir auraient également été systématiquement exécutés; ce qui limite fortement leur capacité à quitter certaines zones.
Cette situation conduit les ménages à adopter des stratégies de déplacement différenciées, privilégiant le départ des femmes, des enfants et des personnes âgées.

La troisième période (*avril 2025 – mars 2026*) marque toutefois, une évolution significative du profil des arrivants, avec une augmentation de la proportion de ménages dirigés par des hommes, qui atteint 34%, contre 66% de femmes. Cette évolution s'inscrit dans une dynamique plus fine observée au cours de cette période.

Entre août et septembre 2025, la proportion de chefs de ménage masculins a ponctuellement atteint environ 60%, dépassant celle des femmes et traduisant un rééquilibrage temporaire des profils.

Cette inflexion intervient dans un contexte de mutation rapide des conditions sécuritaires, notamment avec la chute de la ville *d'El Fasher*[1] le 24 octobre 2025.
Cet événement a probablement contribué à intensifier les mouvements de fuite, y compris les hommes, en raison d'une exposition accrue aux risques de recrutement forcé, d'arrestation arbitraire et à d'autres formes de violence ciblée.

Par ailleurs, cette évolution peut refléter un assouplissement des contraintes de passage, combiné à une intensification des pressions sécuritaires et économiques, qui ont facilité, mais également contraint des hommes à quitter leurs zones de résidence.

Malgré le pic observé en aout et septembre 2025 dans la proportion de ménages dirigés par des hommes, la prédominance des ménages conduits par des femmes demeure un trait structurel des dynamiques de déplacement, traduisant des différences d'exposition aux risques et de vulnérabilité selon le genre

[1] *La ville d'El Fasher, capitale du Darfour Nord, est située dans l'ouest du Soudan, à proximité relative de la frontière avec le Tchad; ce qui en fait un centre stratégique dont l'évolution sécuritaire entraîne des répercussions directes sur les dynamiques de déplacement vers l'Est du Tchad.*

4. Dynamiques de déplacement

L'analyse des motifs de départ met en évidence une évolution progressive des dynamiques de déplacement au cours des trois années de la crise.

L'insécurité généralisée liée au conflit armé demeure le principal facteur de déplacement sur l'ensemble des périodes analysées. Elle est citée par 89% des ménages lors de la première période (*avril 2023 – mars 2024*), traduisant une fuite immédiate face aux violences et aux menaces directes. Cette proportion diminue ensuite à 52% lors de la deuxième période, puis se stabilise à 57% lors de la troisième.

Ce recul relatif ne traduit pas une amélioration de la situation sécuritaire, mais plutôt une diversification des facteurs de départ dans un contexte de crise prolongée.

En effet, les motifs liés au manque d'accès aux opportunités économiques et aux services de base, inexistants lors de la première période, émergent de manière significative lors de la deuxième (25%) avant de se stabiliser autour de 10% lors de la troisième année.

Parallèlement, les fuites à titre préventif apparaissent également à partir de la deuxième période, autour de 10% des réponses, traduisant un climat d'anticipation de la dégradation de la situation sécuritaire.

Ces évolutions indiquent que, à mesure que la crise se prolonge, les ménages adoptent des stratégies de départ plus différées.

De nombreux ménages s'efforcent de préserver leurs moyens de subsistance aussi longtemps que possible et ne quittent leur zone de résidence qu'après l'épuisement de leurs ressources.

Ainsi, les déplacements observés lors des périodes les plus récentes reflètent de plus en plus des départs tardifs, résultant non seulement de la persistance de l'insécurité, mais aussi de l'incapacité des ménages à continuer à subvenir à leurs besoins dans un environnement de plus en plus contraint.

Point d'entrée d'Adré, arrivée de nouveaux réfugiés , frontière Tchad-Soudan, ©*UNHCR 2024*

5. Violations et dangers rencontrés et évolution des risques

La comparaison des dynamiques de déplacement entre les trois périodes met en évidence une augmentation progressive de l'exposition aux violences ainsi qu'une évolution de la nature des risques rencontrés pendant la fuite. La proportion de ménages déclarant avoir subi au moins une violation passe de 45% lors de la première période (avril 2023 – mars 2024) à 56% lors de la deuxième, puis à 67% lors de la troisième, traduisant une aggravation continue des conditions de déplacement.

Plus spécifiquement, les agressions physiques progressent de manière régulière (15% → 25% → 26%), tandis que les extorsions de biens connaissent une augmentation plus marquée (11% → 15% → 25%), reflétant une intensification des pratiques d'exploitation économique le long des routes de fuite. Les taxes illégales, bien que toujours présentes (12% → 8% → 6%), semblent évoluer vers des formes d'extorsion plus directes et opportunistes. Les violences sexuelles, rapportées de manière constante à des niveaux plus faibles (2% à 3%), indiquent des risques persistants, mais probablement sous-déclarés en raison de la sensibilité culturelle et des normes sociales.

Au-delà de l'augmentation quantitative des violations, les données mettent en évidence une évolution de la nature des risques. Lors de la première année de la crise, les violences observées sont principalement liées aux affrontements armés et à l'insécurité généralisée dans les zones de départ.

A partir de la deuxième période, puis plus nettement lors de la troisième, les risques évoluent vers un schéma plus complexe combinant violence physique, exploitation économique et autres formes de contrôle coercitif.

Cette évolution montre que les routes de fuite sont des espaces où certains acteurs exploitent de manière systématique la vulnérabilité des populations déplacées. L'intensification des extorsions et des pratiques de prédation économique traduit une adaptation des dynamiques de violence à un contexte de déplacement prolongé.

Par ailleurs, l'évolution des risques apparaît étroitement liée à celle des dynamiques de départ. A mesure que les ménages quittent leur zone de résidence plus tardivement, souvent après l'épuisement de leurs ressources et dans des conditions économiques précaires, ils entament leur déplacement avec des capacités de résilience fortement réduites. Cette vulnérabilité accrue les expose davantage aux abus et limite leur capacité à éviter ou à atténuer les risques rencontrés.

Ainsi, la fuite ne constitue plus un simple moment de transition vers la sécurité, mais s'impose comme un espace de violence prolongée, où se combinent les effets du conflit, la dégradation des conditions de vie et la multiplication des pratiques d'exploitation de tout genre.

6. Fragmentation des familles et vulnérabilités associées

La fragmentation des familles constitue une tendance majeure et persistante observée sur l'ensemble des trois périodes, avec une intensification notable à partir de la deuxième année de la crise. La proportion de ménages qui ont déclaré avoir des proches restés au Soudan est passée de 31% lors de la première période (*avril 2023 – mars 2024*) à 51% lors de la deuxième, avant de se stabiliser à un niveau élevé autour de 44% lors de la troisième.

Cette évolution traduit un phénomène durable de séparation de famille, étroitement lié à la prolongation du conflit et à la complexification des conditions de déplacement. Elle indique également que les départs s'effectuent de plus en plus de manière fragmentée, les ménages n'étant pas toujours en mesure de fuir ensemble.

L'analyse des raisons de ces séparations met en évidence une transformation des facteurs explicatifs au fil du temps. Si les motifs ne sont pas clairement documentés lors de la première période, les données des périodes suivantes montrent que le manque de moyens de déplacement devient le facteur dominant, atteignant 22% lors de la deuxième période puis 62% lors de la troisième (*avril 2025 – mars 2026*).

Les craintes d'arrestation arbitraire (10% → 17%) et de recrutement forcé (8% → 6%) apparaissent également comme des facteurs significatifs de séparation des familles.

Ces éléments confirment que la fragmentation familiale ne résulte pas uniquement de choix stratégiques, mais s'inscrit dans un environnement marqué à la fois par des pressions sécuritaires certaines et par une vulnérabilité économique croissante, qui limitent la capacité des ménages à organiser un départ collectif.

Les conséquences de cette fragmentation sont multiples et liées à la protection. Elle accroît la détresse psychosociale des ménages, complique la prise en charge des enfants, notamment en cas de séparation ou de non-accompagnement, et fragilise les mécanismes de soutien au sein des familles et des communautés . Elle peut également influencer les décisions futures des ménages, en matière de réunification, de retour ou d'installation, qui demeurent souvent conditionnées au sort des proches restés dans les zones de départ au Soudan.

La fragmentation familiale apparaît comme un facteur central d'aggravation des vulnérabilités, et nécessite une attention renforcée dans les réponses de protection, en particulier en matière de réunification familiale, de protection de l'enfance et de soutien psychosocial.

7. Besoins essentiels et stratégies de survie

L'analyse des besoins exprimés par les ménages met en évidence une stabilité des priorités sur l'ensemble des trois périodes, dominées par les ustensiles de cuisine et le matériel de couchage. Lors de la première période (*avril 2023 – mars 2024*), ces besoins atteignent chacun 44%. Lors de la deuxième, le matériel de couchage se maintient à 44%, tandis que les ustensiles de cuisine représentent 31%. Lors de la troisième période, les ustensiles atteignent 41% et le matériel de couchage 39%.

Cette constance traduit la nécessité, pour les ménages nouvellement arrivés, de reconstituer rapidement un minimum vital, leur permettant d'organiser les conditions de base de leur quotidien après la fuite. Elle reflète également le caractère immédiat des besoins à l'arrivée, centré sur la survie et la mise en place d'un cadre de vie répondant aux besoins essentiels.

Toutefois, la lecture comparative met en évidence une évolution progressive de la nature des besoins, qui dépasse la seule réponse à l'urgence. La persistance de ces besoins dans le temps, combinée à la présence récurrente de demandes liées aux vêtements, au bois de chauffe, aux articles ménagers ou aux matériaux de construction, indique que certains ménages s'inscrivent dans des logiques de stabilisation à court et moyen terme.

Cette tendance reflète une présence prolongée dans les sites de transit et leurs environs, initialement conçus comme des espaces temporaires.

Dans certains cas, ces lieux apparaissent comme des zones d'installation de fait, notamment lorsqu'ils offrent un accès relatif à des opportunités économiques, à des services ou à des réseaux communautaires.

Ainsi, les besoins exprimés ne traduisent plus uniquement une situation d'urgence, mais témoignent d'un glissement vers des stratégies d'adaptation à une crise prolongée, dans laquelle les ménages cherchent à organiser durablement leur quotidien.

Frontière Adré (Ouaddaï), arrivée nouveau réfugié soudanais au Tchad. ©*Unhcr 2024*

8. Violence basée sur le genre : mécanismes de soutien

L'analyse des mécanismes de recours des survivantes et survivants de violences basées sur le genre (VBG) met en évidence une prépondérance des réseaux informels de soutien, ainsi qu'une évolution progressive des façons de chercher de l'aide au fil des trois périodes.

Lors de la première période (avril 2023 – mars 2024), les ONG et agences onusiennes constituent les principales sources de soutien mentionnées (29%), suivies des gestionnaires de camp/site (22%) et de la famille (16%). Cette configuration indique que les ménages se tournent en priorité vers les acteurs humanitaires dans un contexte d'urgence.

Au cours de la deuxième période, les recours deviennent plus diversifiés et dispersés, avec une répartition plus équilibrée entre famille (21%), ONG/ONU (18%), voisins (17%) et amis (15%). Cette évolution traduit un élargissement des stratégies de recours, dans un contexte où les mécanismes formels et informels coexistent.

Graphique 3: Source de soutien (VBG)

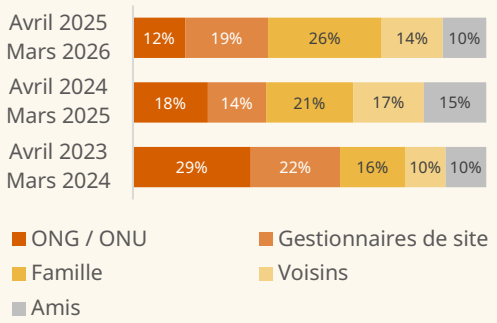

La troisième période marque une reconfiguration plus nette des pratiques, avec une prédominance des réseaux de proximité : la famille devient le premier recours (26%), suivie des gestionnaires de camp/site (19%), tandis que les ONG et agences onusiennes reculent à 12%. Cette tendance indique un recours croissant aux mécanismes informels au détriment des services spécialisés.

Cette évolution traduit une sous-utilisation persistante, voire croissante, des services VBG formels, qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs : la crainte de stigmatisation, les préoccupations liées à la confidentialité, les barrières physiques d'accès aux services, l'insuffisance d'espaces sûrs, ou encore un manque d'information sur les services disponibles.

Le recours aux réseaux informels, bien qu'essentiel, présente des limites en matière de prise en charge et de confidentialité. Ce type de recours peut exposer les survivants(es) à des risques de «*revictimisation*», notamment par stigmatisation, pression ou abus.

Sur le plan programmatique, ces constats soulignent la nécessité de renforcer l'accessibilité et la proximité des services VBG, d'améliorer les mécanismes de référencement sûrs et confidentiels, et d'intensifier les actions de sensibilisation communautaire, en particulier dans les sites de transit où l'accès aux services reste limité en raison de certaines contraintes sociales, culturelles et informationnelles.

9. Protection de l'enfant - déscolarisation et risques associés

La situation des enfants apparaît particulièrement préoccupante au regard des tendances observées sur les trois périodes, marquées par la **déperdition scolaire** ainsi que par la présence significative d'**enfants non accompagnés ou séparés (ENA/ES)**.

La proportion de ménages déclarant que leurs enfants sont déscolarisés en raison de la crise passe de 18% lors de la première période (*avril 2023 – mars 2024*) à 84% lors de la deuxième, avant de se maintenir à un niveau élevé de 63% lors de la troisième.

Parallèlement, la part des ménages ayant des enfants en âge scolaire reste importante (56 % → 66 % → 49 %), indiquant que la déscolarisation ne résulte pas d'un faible nombre d'enfants concernés, mais bien d'un accès fortement perturbé à l'éducation dans le contexte de déplacement, de nombreux enfants n'ayant pas été scolarisés pendant près de trois ans.

Cette déscolarisation prolongée constitue un facteur aggravant majeur des risques de protection, en exposant les enfants à des situations de travail des enfants, mariages précoces, négligence et exploitation, dans un environnement marqué par la précarité et l'instabilité.

Dans le même temps, la présence d'ENA/ES constitue une autre dimension critique. Elle est rapportée par 25 % des ménages lors de la première période, puis 7 % lors de la deuxième et 10 % lors de la troisième.

Bien que la proportion diminue après la première période, elle demeure significative et confirme la persistance de dynamiques de séparation, y compris des séparations secondaires, ainsi que de situations de non-accompagnement liées aux conditions de fuite et à la fragmentation familiale.

La combinaison de la déperdition scolaire, de la présence d'ENA/ES et de traumatismes psychosociaux des enfants, traduit une détérioration des mécanismes de protection de l'enfance, privant les enfants d'un environnement structurant et, parfois, de leur encadrement familial. Cette situation accroît leur exposition aux risques et limite leur accès aux services de protection.

La protection de l'enfance apparaît comme une priorité programmatique centrale. Elle nécessite le renforcement des mécanismes d'identification et de prise en charge des ENA/ES, l'amélioration de l'accès à l'éducation, ainsi que le développement d'interventions holistiques et intégrées visant à réduire les risques de protection auxquels les enfants sont exposés dans les zones d'accueil.

Graphique 4: Accès à l'éducation

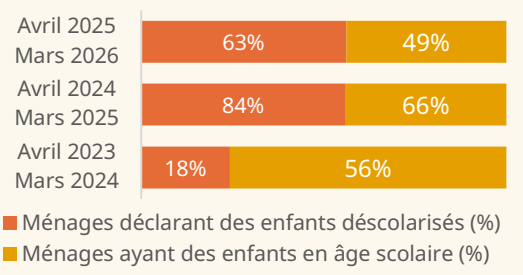

10. Documentation et protection légale

La documentation constitue un enjeu transversal sur l'ensemble des trois années. La part des ménages sans document individuel est très élevée dès la première période (54%), s'améliore légèrement sur la deuxième (48%), puis se détériore nettement sur les 12 derniers mois (62%).

Par ailleurs, la proportion de ménages disposant d'un acte de naissance passe de 19% lors de la première période à 23% lors de la deuxième, avant de chuter à 8% lors de la troisième période. Cette baisse récente accentue les vulnérabilités juridiques des ménages, en particulier celles des enfants.

Les raisons de la non-possession de documents évoluent également. Lors de la deuxième période, les documents sont surtout déclarés comme égarés (46%) ou brûlés (42%). Sur la troisième, la destruction devient le premier motif (68%), devant la perte (26%). Cela laisse penser que la violence des événements déclencheurs et des conditions de fuite contribue de plus en plus à la destruction matérielle des preuves d'identité.

Dans les contextes de séjour prolongé en transit ou en exil, ce déficit documentaire accroît les risques d'abus et renforce le risque d'apatridie, en particulier pour les enfants nés en exil ou non déclarés.

Echange avec des réfugiés arrivés nouvellement au Tchad. *©UNHCR 2025*

11. Lecture transversale

L'analyse comparative des trois périodes met en évidence une crise de protection qui se prolonge et se complexifie, avec une transformation progressive des dynamiques de déplacement.

La première année est dominée par des départs précipités liés à l'insécurité généralisée, tandis que les périodes suivantes se caractérisent par des déplacements plus tardifs, intervenant après l'épuisement des moyens de survie et dans un contexte de manque d'accès aux opportunités économiques.

Par ailleurs, l'augmentation continue des violations signalées confirme que les routes de fuite constituent des espaces à haut risque, où se combinent violences physiques, exploitation économique et formes de coercition.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte où les populations quittent leur zone de résidence dans des conditions de plus en plus dégradées, ce qui accroît leur exposition aux abus.

Échanges entre moniteur et nouveaux arrivants, frontière Tiné (Wadi Fira) ©*CRT 2026*

La fragmentation continue des ménages constitue une autre tendance structurante, traduisant des départs de plus en plus contraints et fragmentés. Cette dynamique est étroitement liée aux contraintes en lien avec le le manque d'opportunités économiques et de services de base ainsi qu'aux risques sécuritaires, notamment pour les hommes en âge de combattre.

Les données mettent en évidence une détérioration des mécanismes de protection de l'enfance, caractérisée par une déscolarisation persistante et une présence importante d'ENA/ES.

Malgré les dispositifs de prise en charge mis en place par les autorités, le HCR et les partenaires, notamment les familles d'accueil, leur efficacité demeure limitée. Cette limite est liée à la réticence de certains enfants à y rester, ainsi qu'à la fréquence des mouvements secondaires.

Dans ces conditions, de nombreux enfants restent insuffisamment encadrés et rencontrent des difficultés d'accès aux services de base et à l'éducation; ce qui accroît leur exposition aux risques d'exploitation, de négligence et de violences.

Enfin, la persistance des besoins essentiels, la sous-utilisation des services spécialisés en matière de VBG et les difficultés d'accès à la documentation confirment l'installation progressive d'une crise prolongée dans les sites de transit et leurs environs, qui tendent à transformer ces espaces en lieux d'installation de fait.

12. Implications programmatiques

En somme, les analyses issues du monitoring aux frontières (P21) que la crise humanitaire à l'Est du Tchad, induite par le conflit armé au Soudan, ne relève plus uniquement d'une réponse d'urgence, mais s'inscrit désormais dans une dynamique de protection à moyen terme. Cette évolution traduit la persistance des besoins, la complexification des risques de protection et l'ancrage progressif des populations dans des situations prolongées de déplacement. Elle confirme que la crise dépasse désormais la seule gestion des flux aux points d'entrée et nécessite une adaptation continue des réponses.

Dans cette perspective, la situation humanitaire appelle la mise en œuvre d'interventions plus intégrées et coordonnées entre les acteurs, articulant assistance immédiate et approches de résilience, tout en étant adaptées à la durée et à l'évolution de la crise.

Les priorités programmatiques incluent :

Domaine d'intervention	Actions prioritaires	Acteurs clés
Protection aux frontières	Renforcement des dispositifs de protection aux frontières, notamment le screening et l'identification précoce des personnes à risque	UNHCR, CNARR, Partenaires de protection, autorités locales
Protection de l'enfance	Extension des services de protection de l'enfance, avec un accent particulier sur les ENA/ES (identification, gestion de cas, réunification familiale	UNICEF, UNHCR, partenaires de protection de l'Enfance, services sociaux étatiques
Violences basées sur le genre (VBG)	Renforcement de la prise en charge des survivant·e·s de VBG et l'amélioration de l'accès à des mécanismes de référencement sûrs	FNUAP, UNHCR, ONG spécialisées en VBG, Structures de santé, Acteurs communautaires
Documentation civile et protection légale	Renforcer l'accès à la documentation civile, à travers la sensibilisation et l'appui juridique, afin de promouvoir et faciliter l'enregistrement des naissances.	UNHCR, CNARR, ANATS, Autorités administratives (état civil), Partenaires juridiques
Approche intégrée / relèvement	Développement d'approches intégrées combinant protection, accès aux services essentiels et appui aux moyens de subsistance, afin de répondre à la prolongation des séjours dans les sites de transit	UNHCR, PAM, UNICEF, FAO, ONG multisectorielles, Autorités locales

13. Annexe

Liens utiles

Monitoring aux frontières P21 (Dashboard interactif) |	https://bit.ly/BorderMonitoring-SdnEmergency
Monitoring Protection P21 (Dashboard interactif) |	https://bit.ly/MonitoringP21-Tchad
Monitoring Protection |	Rapport analytique jan-sep 2025
Monitoring aux Frontières |	Tendances clés 2024 vs. 2025
Monitoring aux Frontières |	Rapport Annuel 2025
Cartographie des associations et groupements des réfugiés |	https://bit.ly/tchad-RLOs_2025
Formulaire d'évaluations des produits P21 |	https://bit.ly/EvaluationProduitsP21-Tchad
Portail des données opérationnelles (UNHCR) |	https://data.unhcr.org/en/country/tcd
Plateforme de coordination Urgence Soudanaise |	https://new.ajala.app/index.php

Acronymes

ANATS :	Agence Nationale des Titres Sécurisés
CNARR :	Commission Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP :	Fonds des Nations Unies pour la population
UNHCR :	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
PAM :	Programme Alimentaire Mondial

Contacts

Antony Abogi : *Deputy Representative, N'Djamena*, *abogi@unhcr.org*
Moulaye Aidara : *Senior Protection Officer, N'Djamena*, *aidara@unhcr.org*
Safi Ilunga : *Senior Protection Officer, Abéché*, *ilungal@unhcr.org*
Armand N'dri : *Associate Info. Management Officer, N'Djamena*, *ndri@unhcr.org*